

CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 9 décembre 2010

Il est 19h30, M. Christophe Rapin, Président, ouvre la séance, Mme Anne-Marie Berthoud, Secrétaire, tient le procès-verbal.

1. Appel

Le Président rappelle que le Conseil a valablement été convoqué et invite la Secrétaire à procéder à l'appel.

A l'appel de leur nom, 39 conseillers et conseillères répondent présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Général peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'ordre du jour à l'approbation du Conseil sans qu'un membre du Conseil n'en réclame la lecture.

L'ordre du jour est approuvé sans commentaire.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 2 novembre 2010

Le Président demande si la lecture du Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 2 novembre 2010, annexé à la convocation, doit être donnée. Aucun membre du Conseil ne sollicite la lecture de ce procès-verbal.

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Général du 2 novembre 2010 à l'approbation du Conseil.

M. Jean-Michel Reguin apporte la correction suivante en rapport avec l'introduction d'une taxe déchet au sac. L'annexe au règlement prévoit la gratuité de 5 sacs de 35 litres par mois et par enfants de moins de 2 ans révolus (et non par famille). L'annexe a été modifiée dans ce sens.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité après modification

4. Admission – démission

M. Roman Nicole et Mme Laurence Blanchet demandent leur admission au Conseil Général.

Le Président s'assure verbalement que les 2 candidats remplissent les conditions légales pour devenir membre du Conseil et les assermente séance tenante.

Le Président les remercie de leur engagement pour la commune.

5. Budget 2011

Le Président rappelle que le préavis municipal relatif au budget 2011 a été adressé aux membres du Conseil avec toutes ses annexes conjointement à la convocation. Il demande si un membre du Conseil en sollicite la lecture.

Tel n'étant pas le cas, il cède la parole à M. Michel Greppin, remplaçant de M. Antonio Sanchez, absent, qui prend la fonction de rapporteur de la Commission des Finances et donne lecture du rapport de cette commission.

En substance, la commission des finances relève que le budget 2011 présente un résultat négatif de frs 58'600.- et explique qu'il s'agit là d'un budget élaboré de manière prudente dans la mesure où la municipalité n'a pas reçu à ce jour tous les devis concernant l'assainissement des bâtiments.

La Commission recommande l'approbation du budget proposé par la Municipalité

Le Président remercie les membres de la Commission et le Rapporteur et ouvre la discussion :

Le Syndic précise que la municipalité a pour politique de présenter un budget conservateur afin de ne pas avoir de mauvaises surprises en fin d'année. Il ajoute que la nouvelle péréquation facilitera l'élaboration du budget.

M. Eric Martin demande les explications au sujet de la péréquation financière.

M. Blanchet donne les explications au sujet de la nouvelle péréquation qui sera introduite au 1er janvier 2011.

La péréquation actuelle est basée sur l'effort fiscal, la capacité financière et la population. Cela signifie que le taux d'impôt et la valeur du point d'impôt jouent un rôle important. 13 points d'impôts alimentent la péréquation alors que l'alimentation de la facture sociale dépend pour beaucoup de l'effort fiscal (proportion des impôts et taxes encaissés en comparaison avec la moyenne cantonale).

Dans la nouvelle péréquation, le taux d'impôt n'intervient que pour une part minime de l'alimentation de la péréquation. La valeur du point d'impôt continue de jouer un rôle important puisqu' environ 30 points d'impôts seront utilisés pour les alimentations de la péréquation (18 points) et de la facture sociale (12 points).

Le solde de l'alimentation interviendra sur les recettes conjoncturelles communales (droits de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions) et sur une alimentation supplémentaire pour les Communes à forte capacité financière.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote

Le préavis municipal portant budget 2011, pour la Commune de Montcherand est accepté à l'unanimité

Le Président remercie le boursier communal pour son excellent travail.

6. Communication de la Municipalité

M. Patrick Simon annonce une séance le 13 janvier 2011 à 20 h. avec présentation de la taxe au sac et de la gestion de la déchetterie. M. Schindenholtz, directeur STRID sera présent et pourra répondre aux questions.

M. Alain Pelet rappelle la vente des sapins de Noël qui aura lieu le mardi 14 décembre à 19 h. sur la place avec en prime le vin chaud offert par la Municipalité.

Mme Patricia Hiertzeler, désire juste remercier les membres du Conseil pour les excellents contacts avec la municipalité et pour la confiance réciproque.

Le Syndic désire informer concernant le déneigement du trottoir. Un accord a été trouvé avec la commune d'Orbe qui déneigera le trottoir jusqu'à Montcherand, M. Joao s'occupant du déneigement du chemin vicinal.

Selon le dernier relevé du contrôle des habitants, la commune compte à ce jour 440 habitants.

Le Syndic rappelle la séance pré électorale du 16 décembre 2010 qui aura lieu à 20 h. à la grande salle et encourage les Conseillers à y participer.

Le Syndic se réfère à un article paru dans le journal du Nord Vaudois, et informe les Conseillers que la commune de Montcherand ne fêtera pas son 1'000ème anniversaire cette année. Il s'agissait en effet d'une mauvaise information de M. Justin Favroz historien. Après plusieurs recherches il s'avère que la commune de Montcherand daterait de l'an 1324, ce qui laisse encore quelques années pour préparer le millénaire. Le nom de Montcherand par contre, remonterait au début du moyen âge, soit entre le 6^{ème} et le 8^{ème} siècle.

Le Syndic remercie au nom de la municipalité, toutes les personnes qui ont œuvré pour la bonne marche de la commune et souhaite dorénavant et déjà à tous de bonnes fêtes de fin d'années.

7. Communication du bureau du Conseil

L'assermentation du nouveau Conseil et de la nouvelle Municipalité se fera par Madame le Préfet Voutaz le 6 avril 2011 à 19h30 à la salle du Conseil.

La date du prochain Conseil a été fixée au 31 mai, au vu des fêtes de l'Ascension. Il faut relever que c'est le Conseil actuel qui siègera et non pas le Conseil assermenté le 6 avril.

Lors des votations fédérales du 13 février 2011, un suppléant sera sollicité au vu de l'absence de M. Dupont.

Lors des élections du 13 mars 2011, les deux suppléants seront sollicités.

Afin d'agrémenter les différentes votations 2011, et avec le soutien de la municipalité, le bureau du Conseil a décidé d'offrir à la fin du dépouillement, un apéritif pour saluer les personnes qui seront venues voter physiquement .

Le Président indique que les rapports sont excellents entre la municipalité et le bureau du Conseil ce qui est très appréciable et remercie M. Olivier Delay d'avoir accepté le poste de vice-président. Il remercie également la secrétaire pour son travail.

8. Divers et propositions individuelles

M. Etienne Weber remercie la municipalité pour sa décision de ne pas faire un sens unique au Crêt de la forge.

M. Christophe Rapin, s'inquiète au niveau de la sécurité des transports scolaires. Malgré un courrier et plusieurs discussions avec les personnes du corps enseignant, il trouve préoccupant et inquiétant de ne pas pouvoir obtenir de réponses à ce sujet et demande si la Municipalité ne pourrait pas intervenir auprès de l'ASIBCO.

Le Syndic explique que la Municipalité a déjà à plusieurs reprises entrepris des démarches. Il explique que le sujet est difficile à résoudre, malgré les nombreux courriers et interventions de parents.

La problématique des transports est connue de l'ASIBCO mais la solution miracle n'est pas facile à trouver. Il s'agit également d'un problème financier. La mise en place de l'UAPE et la réorganisation des sites d'enseignements aidera peut-être à résoudre certains problèmes de transports. Il explique la nouvelle organisation prévue au niveau des classes, en précisant que les petites classes villageoises tendront à disparaître.

Avec regrets, Le Syndic concède que ce sujet n'est pas facile à résoudre, malgré les craintes des parents d'enfants en bas âge. Il reste toutefois attentif aux réflexions des parents.

M. Etienne Weber désire connaître le résultat de la séance d'information sur la fusion qui a eu lieu avec les communes environnantes. Le Syndic l'informe qu'aucune décision n'a été prise et que d'ici fin janvier, les Municipalités intéressées à participer à une réflexion sur une démarche de communes seront invitées à se prononcer sur le principe de la réflexion, Il ajoute que la perspective d'élections communales en 2011 a probablement eu pour effet de temporiser les discussions.

M. Sanchez étant arrivé entre temps, il signe le rapport

La parole n'étant plus demandée M. le Président clos le débat.

9. Appel

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. A l'appel de leur nom 41 Conseillers ou Conseillères répondent présents.

Il est 21h15 lorsque le Président lève la séance.

Le Président

La Secrétaire